

ORTHOPLASTIE

PRESCRIPTION

Orthoplastie de protection ou de correction des orteils.
Référence : non remboursé par les organismes sociaux



APPAREILLAGES
SPÉCIFIQUES

DESCRIPTION

Silicone moulé directement sur les orteils pour protéger ou corriger.

INDICATION

Protection d'une kératose pulpaire, dorsale ou interdigitale.
Correction de déformation réductible des orteils en griffe ou des chevauchements d'orteils.
L'orthoplastie comprend également la réalisation de prothèse d'un ou plusieurs orteils après amputation.